

Distribution limitée

WHC-2001/CONF.205/7
Paris, le 5 juin 2001
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-cinquième session
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle X
25 - 30 juin 2001**

Point 7 de l'ordre du jour : Demandes d'assistance internationale

Antécédents : Conformément aux paragraphes 94-121 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le Bureau étudie les demandes d'assistance internationale et prend des décisions ou fait des recommandations au Comité du patrimoine mondial. Le Centre du patrimoine mondial a reçu 7 demandes au 1^{er} mai 2001 pour de l'assistance préparatoire, de la coopération technique et de la formation, pour un soutien financier supérieur à US\$ 20.000 et allant jusqu'à US\$ 30.000. Tous les titres des demandes ainsi que les montants demandés et recommandés pour approbation par le Bureau sont présentés dans un **Tableau de synthèse dans le présent document** pour faciliter l'approbation et l'allocation des fonds.

Action du Bureau : Il est demandé au Bureau d'étudier l'ensemble des 7 demandes et de prendre des décisions concernant les demandes supérieures à US\$ 20.000 et jusqu'à US\$ 30.000 pour de l'assistance préparatoire, de la coopération technique et de la formation.

Toutes les demandes déjà approuvées au titre du budget 2001 d'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial seront disponibles pour consultation par le Bureau sur demande.

Lors de la prise de décisions, il est rappelé au Bureau les décisions du Comité selon lesquelles **la moitié du budget de formation et un tiers du budget de coopération technique doivent être réservés aux activités associées au patrimoine naturel.**

Le Centre du patrimoine mondial travaille à l'amélioration du format des documents. Tout commentaire ou suggestion transmis par écrit au Centre seront les bienvenus.

Tableau de synthèse de toutes les demandes présentées dans ce document :

N° de la demande	Type de patrimoine	Type d'assistance	Etat partie et titre de l'activité	Montant demandé (US\$)	Montant recommandé pour approbation (US\$)
1	Naturel	Coopération technique	Indonésie – Planification stratégique pour la conservation et la bonne gestion du <i>Parc national de Lorentz</i>	30.000	Dans l'attente d'informations complémentaires
2	Naturel	Coopération technique	Philippines – Tourisme durable à base communautaire dans le <i>Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa</i>	23.000	Dans l'attente d'informations complémentaires
3	Culturel	Assistance préparatoire	Indonésie – Préparation d'une liste indicative et d'un dossier de proposition d'inscription de biens potentiels du patrimoine culturel à <i>Bali</i>	30.000	30,000
4	Culturel	Assistance préparatoire	Togo – Préparation d'un dossier de proposition d'inscription pour <i>l'Habitat vernaculaire Betammaribé</i>	27.043	27.043
5	Culturel	Coopération technique	Mozambique – Préparation d'un plan de gestion et de conservation pour <i>l'Île de Mozambique</i>	29.980	29.980
6	Culturel	Coopération technique (présentée comme assistance préparatoire)	Viet Nam – Développement stratégique des capacités de gestion pour la <i>Vieille ville de Hoi An</i>	27.290	27.290
7	Culturel	Formation	Inde – Atelier de partenaires sur le renforcement des compétences pour la gestion durable du site du <i>Darjeeling Himalayan Railway</i>	30.000	Dans l'attente d'informations complémentaires
Total partiel				197.313 demandés	Dans l'attente d'informations complémentaires

	Nombre de demandes d'assistance préparatoire	Nombre de demandes de coopération technique	Nombre de demandes de formation	Nombre total de demandes
Patrimoine naturel	0	2	0	2
Patrimoine culturel	2	2	1	5
Total	2	4	1	7

Demande n° 1:

Type de patrimoine : NATUREL

Région : ASIE

Type d'assistance : Coopération technique

Etat partie : INDONESIE

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : toutes contributions payées.

Titre de l'activité : Planification stratégique pour la conservation et la bonne gestion du Parc national de Lorentz, Indonésie

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial :

Assistance préparatoire	1996	US\$ 15.000	Collecte de données et préparation de la proposition d'inscription du Parc national de Lorentz
-------------------------	------	-------------	--

Résumé des antécédents et description de l'activité : Lorentz est le plus grand Parc national d'Indonésie et d'Asie du Sud-Est, d'une superficie de 2,5 millions d'hectares, dont 2,35 millions d'hectares ont été classés au patrimoine mondial en 1999. Le Comité a reconnu les menaces potentielles que représentent l'exploitation des mines de cuivre dans des zones situées à l'ouest, et la prospection pétrolière dans des zones à l'extérieur des limites nord-est du Parc. Le Comité a demandé à l'UICN d'organiser une mission sur le site en 2002 pour contrôler l'avancement réalisé depuis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et faire un rapport à ce sujet.

Le site est situé dans la province de Papua de l'Ouest (anciennement Irian Jaya) en Indonésie. Un accès difficile et des conditions de sécurité variables compliquent les conditions de travail. La présence du personnel sur le site est minime et peu fréquente. Des compagnies minières et pétrolières ont exprimé leur intérêt pour participer au financement de la conservation du site. Le WWF-Indonésie négocie actuellement la création d'un fonds-en-dépôt de l'Irian Jaya qui profitera à Lorentz et à d'autres aires protégées de la province. Les besoins à court terme de renforcement du personnel sur le site et les demandes d'appui des communautés locales restent cependant négligés à cause des contraintes financières imposées aux Gouvernements provincial et central.

Plan du projet : Le Gouvernement indonésien propose d'organiser une série d'ateliers de consultation sur place qui commenceraient au niveau communautaire puis s'ajouteraient la participation d'autorités gouvernementales provinciales et centrales, d'ONG internationales de conservation, de compagnies minières et pétrolières et autres parties intéressées travaillant à la conservation de Lorentz. La Direction indonésienne de la Protection des Forêts et de la Préservation de la Nature (PKA) va nommer au moins un de ses collaborateurs pour coopérer avec les bureaux de l'UNESCO, du WWF et de CI (*Conservation International*) à Jakarta et Jayapura (Irian Jaya) et avec les communautés locales et autochtones à l'intérieur et à l'extérieur du Parc. L'objectif sera d'établir un plan d'action stratégique pour étude par l'UICN durant sa visite sur site à la fin de 2002. Dans le cadre de la préparation du plan, il est prévu de définir et de mettre en place des mesures d'urgence nécessaires pour renforcer la protection de base et la gestion de l'environnement de Lorentz et des zones périphériques. Une nette priorité sera accordée aux possibilités collectives de protection et de gestion de l'environnement. Le plan d'action stratégique inclura des volets concernant la coopération internationale et l'établissement de mécanismes de financement de la conservation pour la protection de Lorentz.

Résultats escomptés :

- Achèvement du plan d'action sur 3 à 5 ans pour la conservation de Lorentz avant la mission de l'UICN en 2002 ;
- Définition et mise en place de dispositions locales pour la protection de base et les mesures de gestion de l'environnement ;
- Création et fonctionnement d'un cadre de dialogue entre toutes les parties concernées par la conservation de Lorentz ; et

- Etude de faisabilité et options pour l'établissement du financement à long terme de la conservation de Lorentz et début de l'instauration de mesures pour la création et le fonctionnement de tels mécanismes.

	US\$
Budget total de l'activité :	30.000
Contributions de partenaires nationaux ou autres :	non indiqué
Montant demandé au Fonds :	30.000
Répartition du budget :	
a. Voyage et indemnités pour visites à Jakarta/Irian Jaya pendant 18 mois (env. 4 voyages et 2 personnes au minimum par voyage)	5.000
b. Frais d'organisation de 2 consultations sur place avec les communautés locales, des autorités gouvernementales provinciales et centrales, des ONG internationales et nationales (US\$ 6.000/atelier)	10.000
c. Organisation d'un atelier sur place pour définir le plan stratégique et les mesures opérationnelles pour la conservation de l'aire de patrimoine mondial de Lorentz	10.000
d. Production de rapports et de plans	3.000
e. Communications et dépenses imprévues	2.000

Commentaires du Secrétariat : La demande n'a pas fourni de détails sur la contribution de partenaires nationaux ou autres. Le Centre du patrimoine mondial recherche des informations complémentaires détaillées concernant le budget et le plan de mise en œuvre des activités du projet. De nouvelles informations seront présentées au Bureau lors de sa session.

Commentaires des organes consultatifs : La demande sera étudiée par l'UICN dès réception des informations complémentaires demandées par le Centre du patrimoine mondial, et les commentaires de l'UICN seront présentés au Bureau lors de sa session.

Action requise : Le Bureau pourrait souhaiter étudier les informations complémentaires qui seront présentées lors de sa session et prendre des décisions comme il convient.

Demande n° 2:

Type de patrimoine : NATUREL

Région : ASIE

Type d'assistance : Coopération technique

Etat partie : PHILIPPINES

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial :

US\$ 194 dus pour 2000.
US\$ 3.620 dus pour 2001
(total US\$ 3.814)

Titre de l'activité : Tourisme durable à base communautaire sur le site du patrimoine mondial du Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial :

Formation et coopération technique	1998 - 1999	Environ US\$ 4.000	Participation à la 2 ^e réunion de gestionnaires de sites (Thaïlande, 1998) et à l'atelier de Kushiro sur les accords multilatéraux pour la protection de la biodiversité (1999)
------------------------------------	-------------------	-----------------------	--

Antécédents et description de l'activité : Le site, d'abord proposé en tant que Parc de la rivière souterraine de St Paul en 1992, et différé, a été finalement inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1999 en tant que Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa, d'une superficie d'environ 22.000 hectares. L'activité proposée est centrée sur deux villages (Cabayugan et Tagabinet) et deux

communautés autochtones (celles de Cabayugan et du Domaine ancestral de Kayasan), dans le périmètre du site du patrimoine mondial. L'objectif est de mettre en place des activités de tourisme durable à très petite échelle. L'infrastructure et les préparatifs de renforcement de telles activités à base communautaire ont déjà été mis au point lors d'un projet UNESCO/PNUD de gestion des ressources côtières de la baie d'Ulugan, exécuté de 1998 à 2000. Le projet vise à créer et améliorer les possibilités de tourisme durable à base communautaire et à permettre à des « gardes forestiers communautaires » et autres résultats de travaux collectifs de mettre en valeur et de développer la base des ressources humaines du Parc.

Plan du projet : Le projet est basé sur les réalisations en matière de conservation et de planification intégrée du projet UNESCO-PNUD exécuté entre 1998 et 2000. Ce projet a déjà créé des Associations de Tourisme des Villages et mis en œuvre des programmes de travail avec des micro-capitaux qui prévoient des activités planifiées dans le cadre du projet. Un des coûts les plus importants de ce projet est l'engagement des services d'un consultant en tourisme durable communautaire qui orientera la poursuite des activités déjà engagées dans le cadre du projet UNESCO-PNUD, qui seront maintenues au plan national et local. L'étude finale du projet UNESCO-PNUD approuvait nettement la fourniture d'un appui continu aux services de conseil instaurés dans le cadre de ce projet, pour permettre aux villageois de développer davantage les activités touristiques, ainsi que les aptitudes et compétences individuelles.

Résultats escomptés :

- Les habitants des villages et les communautés autochtones formés en promotion du tourisme devraient atteindre le niveau des guides autorisés ;
- Facilités accordées aux Associations de Tourisme des Villages pour créer des coopératives et obtenir des financements d'un programme de petites subventions ;
- Mise en place d'un Centre d'interprétation touristique pour le système karstique du patrimoine mondial et d'autres caractéristiques de la formation rocheuse d'Ugung, dans le village de Tagabinet, près de l'entrée du site du patrimoine mondial. Ce Centre servira également de centre d'éducation à l'environnement.
-

	US\$
Budget total de l'activité :	23.000
Contribution de partenaires nationaux ou autres :	non indiqué
Montant demandé au Fonds :	23.000
Répartition du budget :	
<i>a.</i> Consultant sur le terrain en tourisme communautaire durable	7.000
<i>b.</i> Indemnités journalières et allocations du consultant	3.000
<i>c.</i> Formation avancée pour les communautés locales et autochtones de l'aire de patrimoine mondial	3.000
<i>d.</i> Contribution aux activités des Associations de Tourisme des Villages	2.000
<i>e.</i> Contribution au Centre d'interprétation d'Ugong Rock	4.000
<i>f.</i> Frais de mission pour l'exécution du projet	4.000

Commentaires du Secrétariat : La demande n'a pas fourni de détails sur la contribution de partenaires nationaux ou autres. Le Centre du patrimoine mondial recherche des informations complémentaires détaillées concernant le budget et le plan de mise en œuvre des activités du projet. De nouvelles informations seront présentées au Bureau lors de sa session.

Commentaires des organes consultatifs : La demande sera étudiée par l'UICN dès réception des informations complémentaires demandées par le Centre du patrimoine mondial, et les commentaires de l'UICN seront présentés au Bureau lors de sa session.

Action requise : Le Bureau pourrait souhaiter étudier les informations complémentaires qui seront présentées lors de sa session et prendre des décisions comme il convient.

Demande n° 3:

Type de patrimoine : CULTUREL

Région : ASIE

Type d'assistance : Assistance préparatoire

Etat partie : INDONESIE

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : toutes contributions réglées.

Titre de l'activité : Préparation d'une liste indicative et d'un dossier de proposition d'inscription de biens potentiels du patrimoine culturel à Bali

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial : aucune

Antécédents, objectif et description de l'activité : Depuis que le pays est devenu Etat partie à la Convention du patrimoine mondial en 1989, trois biens culturels et trois biens naturels ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Aucune assistance préparatoire n'a été fournie en Indonésie pour préparer des propositions d'inscription de biens potentiels du patrimoine culturel mondial. Etant donné la complexité de la proposition d'inscription en série de Bali qui est envisagée, le Département indonésien de la culture et du tourisme a demandé un soutien financier pour engager des spécialistes internationaux et nationaux pour :

1. Affiner et achever une liste indicative des sites du patrimoine culturel et des paysages culturels de Bali ;
2. Recenser et sélectionner des biens d'importance internationale qui pourraient être proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, y compris les sites suivants :
3. Décider de la déclaration d'importance et des critères justifiant la proposition d'inscription des biens ;
4. Fixer les périmètres de protection, la zone centrale et la zone tampon ou de soutien ;
5. Préparer la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial des biens sélectionnés comme suit :
 - a. Passer en revue le cadre juridique de protection des biens à proposer pour inscription, en particulier la législation nationale et la réglementation provinciale concernant la protection des biens culturels, l'utilisation du sol, la protection des forêts, l'aménagement urbain et la réglementation de la construction ;
 - b. Passer en revue le système administratif national, des provinces et des régences, ainsi que le système de gestion traditionnelle qui régit la protection de ces biens ;
 - c. Définition de la déclaration globale d'importance de cette proposition d'inscription à partir des critères décidés au point 3.
6. Préparer des cartes à l'échelle adaptée et des photos aériennes de tous les éléments composant ces paysages culturels balinais.
7. Préparer des plans des sites des plus importants ensembles monumentaux à inclure dans la proposition d'inscription et des plans d'architecte des principaux monuments.
8. Préparer un plan de gestion des biens à proposer pour inscription au patrimoine mondial en se fondant sur l'examen des mécanismes juridique et administratif et du système de gestion traditionnelle mentionnés au point 5.

Résultats escomptés : Un bon dossier de proposition d'inscription des biens culturels de Bali à présenter au Comité du patrimoine mondial avec un plan de gestion pouvant être adapté pour servir à d'autres sites du patrimoine mondial ou sites potentiels en Indonésie.

	US\$
Budget total de l'activité :	58,000
Contributions de partenaires nationaux ou autres :	US\$ 23.000 en nature et US\$ 5.000 en espèces
Apport national	En nature et

<ol style="list-style-type: none"> 1. Appui logistique (transports intérieurs à Bali de spécialistes internationaux, nationaux et locaux) US\$5.00 2. Appui technique de départements culturels et touristiques nationaux et provinciaux (en nature) 3. Organisation de réunions avec la population locale des sites ; réunions inter-départementales aux niveaux des provinces, des régences et des villages (en nature) 4. Fourniture de matériel de recherche et de rapports techniques (en nature) 	en espèces 5.000
<p>Contributions de l'Université de Technologie de Delft (Pays-Bas) & du Gouvernement français Pour des activités complémentaires (discussion des projets de propositions d'inscription aux niveaux local et national, examen des implications de la protection juridique, réglementations d'urbanisme et d'utilisation du sol) :</p> <ol style="list-style-type: none"> (i) Cofinancement de l'Université de Technologie de Delft pour un consultant international (US\$3.000 en nature) (ii) Financement au titre de l'Accord de coopération France-UNESCO d'une équipe d'experts internationaux de 2-3 personnes (planificateur de sites, architecte, spécialiste en gestion de paysage culturel) (US\$20,000 en nature) 	En nature 23.000
Montant demandé au Fonds :	30.000
Budget breakdown:	
<i>a.</i> Services d'un consultant international (1,5 mois x US\$3.000) pour les activités 1~3 et pour la coordination des activités 4~8 Frais de voyage Paris/Bali/Paris (1 AR)	4.500
<i>b.</i> Indemnités journalières de subsistance (20 jours)	4.500
<i>c.</i> Frais de voyage d'une équipe de consultants internationaux (3 experts pendant 2 mois x US\$1.333)	8.000
<i>d.</i> Consultants nationaux/locaux pour les activités 4~8 <ul style="list-style-type: none"> • juriste pour l'étude juridique (env. 1 mois) 500 • anthropologue pour la gestion traditionnelle (2 mois.) 1.000 • expert en ressources culturelles (env. 2 mois) 1.000 • planificateurs de sites/architectes (env. 3 mois) 1.500 • géographe (env. 1 mois) 500 	4.500
<i>e.</i> Traduction/révision de texte/coordination des apports pour le dossier de proposition d'inscription	2.500
<i>f.</i> Rédaction des documents, achat d'une photo aérienne, d'une image satellite, établissement d'une carte, SIG, reproduction de rapports, photos, etc.	6.000

Commentaires des organes consultatifs : ICOMOS appuie cette demande d'assistance préparatoire. Toutefois, l'ICOMOS souhaiterait attirer l'attention sur le fait que cette demande ne concerne qu'une parties du territoire de l'Etat partie. Il serait opportun, dans la mesure du possible, que les autres régions soient impliquées dans ce project.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial appuie cette activité car elle permettra aux autorités nationales d'établir la liste indicative de Bali et de recenser de nouvelles catégories thématiques de sites pour la proposition d'inscription de Bali au patrimoine mondial. Il faut espérer que la préparation d'une proposition d'inscription et l'élaboration d'un plan de gestion de ce site complexe de Bali pourront servir de modèles pour la gestion du patrimoine et la conservation en Indonésie.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver cette demande d'un montant de US\$ 30.000.

Demande n° 4:

Type de patrimoine : CULTUREL

Région: AFRIQUE

Type d'assistance : Assistance préparatoire

État Partie: TOGO

État des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : toutes contributions payées

Nom du projet : Préparation du dossier d'inscription sur la liste du patrimoine mondial du site de "L'habitat vernaculaire Betammaribé".

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial :

Assistance préparatoire	2000	US\$ 18.085	Etablissement d'une liste indicative de biens culturels et naturels.
-------------------------	------	-------------	--

Antécédants: Suite à la réception de la liste indicative et d'un projet sommaire de proposition d'inscription, cette demande a été formulée.

Objectifs : Élaborer le plan de gestion du site de l'Habitat vernaculaire Betammaribé, former une équipe togolaise en vue de l'élaboration des plans de gestion des autres sites, et préparer le dossier d'inscription du site avant le 31 janvier 2002.

Plan du projet : Le projet comportera trois phases :

- a. La première, d'une durée de 15 jours, sera consacrée à la visite du site situé à 500 km de Lomé, à des réunions de sensibilisation avec la population locale et à la formation sur le site par le consultant d'une équipe togolaise pour le développement des plans de gestion. L'équipe sera composée de la Direction des Musées, Sites et Monuments, de la Direction du Tourisme, d'un membre de la Commission nationale du patrimoine culturel, de l'Association des Amis du Patrimoine, d'un historien, d'un archéologue, d'un architecte, d'un représentant de la localité, d'un ethnologue ou d'un anthropologue et d'un technicien audiovisuel
- b. La seconde (12 jours) sera destinée à l'élaboration du plan de gestion au cours d'un séminaire réunissant les partenaires nationaux.
- c. La troisième (8 jours) permettra au consultant et à quelques membres de l'équipe togolaise de finaliser le dossier d'inscription après une visite du site et une rencontre avec les personnalités locales.

Résultats escomptés:

- équipe togolaise formée aux techniques et élaboration de plans de gestion
- plan de gestion du site élaboré
- dossier d'inscription du site préparé et soumis au Centre du patrimoine mondial

	US\$
Budget total du projet :	32.564
Apport national ou autre :	5.521
- location véhicules : 67 x 2 véhicules x 22 jours	2.948
- location véhicule léger : 67 x 19 jours	1.273
- carburant : 0,5 x 200 litres	1.000
- location de la salle	300
Montant demandé au Fonds :	27.043
Répartition du budget :	

A) Engagements de la partie togolaise		18.064
i) <i>Travaux sur le terrain (sensibilisation, formation des populations locales):</i>		
- indemnités journalières pour l'équipe togolaise sur le site (35 US\$ x 10 personnes x 15 jours)	5,250	
- assurance	2,000	
- reunion avec la population	600	
- frais de reportage média	150	
ii) <i>Séminaire d'élaboration du plan de gestion à Lomé :</i>		
- indemnités journalières pour l'équipe (13 US\$ x 10 personnes x 12 jours)	1,560	
iii) <i>Finalisation du dossier :</i>		
• honoraires de l'équipe de finalisation du dossier (30 US\$ x 5 personnes x 8 jours)	1,200	
• secrétariat (8 US\$ x 3 personnes x 15 jours)	360	
• indemnités journalières pour les deux dernières visites du site (35 US\$ x 5 personnes x 10 jours)	1,750	
• travaux de cartographie, plans et divers, développement et tirage photos et diapos, montage d'éléments vidéo, confection et reliure du document, frais expédition dossier	1,330	8,979
iv) <i>Équipements :</i> (location caméra, pellicule, diapositives, cassette vidéo/audio, disquettes, matériel didactique, photocopieur)	3,864	
B) Consultant Africa 2009		
- 3 billets d'avion Paris-Lomé-Paris (670x3)	2,010	
- honoraires (P-4) : US\$ 959 x 5 semaines	4,795	
- indemnités journalières diem à Lomé : 108 x 13 jours	1,404	
- indemnités journalières à l'intérieur : 35 x 22 jours	770	

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS a appuyé cette demande, estimant que c'était une demande très valable, accompagnée d'une ventilation des dépenses remarquablement détaillée. Bien que la demande concerne une seule proposition d'inscription potentielle – l'Habitat vernaculaire Betamamaribé –, elle constituera manifestement une session de formation très utile pour tous ceux qui pourraient être concernés par des propositions d'inscription ultérieures de l'Etat partie.

L'ICCROM appuie la demande proposée et la juge prioritaire car le Togo n'a encore aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Il juge favorablement le processus participatif prévu dans le projet. L'ICCROM considère cependant que le peu de temps prévu pour l'achèvement du projet (35 jours, voyage compris) aboutira probablement davantage à un cadre de gestion qu'à un plan de gestion complet. S'agissant du calendrier des activités et selon le nouveau calendrier de présentation des demandes, l'ICCROM recommande que la finalisation du dossier prévue pour février 2002 soit accélérée pour disposer de la proposition d'inscription fin janvier.

Commentaires du Secrétariat : Cette demande correspond aux objectifs de la Stratégie Globale et témoigne de l'engagement des autorités togolaises qui souhaitent une reconnaissance de leur patrimoine insuffisamment représenté sur la Liste, à savoir l'architecture traditionnelle et les traces matérielles d'une culture vivante. Compte tenu du calendrier, il est probable que le dossier d'inscription soit finalisé après la date limite du 1^{er} février 2002. Si nécessaire, des financements complémentaires pourraient être recherchés pour la mise au point du plan de gestion.

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter approuver cette demande d'un montant de US\$ 27.043.

Demande n° 5:

Type de patrimoine : CULTUREL

Région : AFRIQUE

Type d'assistance : Coopération technique

Etat partie : MOZAMBIQUE

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : US\$ 27 dus pour 2001.

Nom de l'activité : Préparation d'un plan de gestion et de conservation pour l'île de Mozambique

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial :

Assistance préparatoire	1990	US\$ 15.000	Proposition d'inscription de l'île de Mozambique
Coopération technique	1992	US\$ 2.500	Participation au Congrès d'urbanisme
	1995	US\$ 20.000	Suivi réactif
	1996	US\$ 19.900	Plan de conservation
Assistance de promotion	1998	US\$ 5.000	Séminaire national
Assistance d'urgence	1994	US\$ 35.000	Cyclone Nadia
	1999	US\$ 30.000	Réhabilitation du marché
Sous Total		US\$ 127.400	

Antécédants: A sa 24^e session extraordinaire en décembre 2001, le Bureau du Comité du patrimoine mondial a étudié l'état de conservation de l'île de Mozambique et a recommandé que l'Etat partie prenne les mesures nécessaires pour assurer la protection juridique de tous les monuments, pour nommer un gestionnaire de site, et pour préparer un plan de conservation impliquant la participation de la population locale.

Description de l'activité et résultats escomptés : L'objectif de cette demande est de préparer un plan de gestion, après la nomination d'un gestionnaire de site résidant sur l'île. Le gestionnaire de site devrait être formé au cours d'Africa 2009 qui se tiendra à Mombasa de juillet à septembre 2001. Il devrait occuper le bureau qui a été restauré dans le cadre d'un projet du PNUD achevé en 1999. Un projet de statut légal daté du 16 septembre 1999 est en cours de discussion par les autorités mozambicaines ; il sera pris en compte lors de l'élaboration du plan de gestion proposé. Les objectifs du plan seront les suivants :

- i) préparer – en consultation avec toutes les parties concernées (Ministère de la Culture, province de Nampula, conseil municipal de l'île, représentants des communautés locales) – un programme social et économique complet pour l'île, en se fondant sur la réhabilitation et en adoptant une approche participative ;
- ii) faire le point sur les propositions de projets élaborées dans le cadre du projet du PNUD mentionné plus haut, et permettre à la population locale d'être économiquement productive ;
- iii) améliorer l'infrastructure et stimuler la base économique de l'île pour associer la conservation au développement ;
- iv) définir une politique de conservation spécifique pour y inclure les bâtiments ayant un potentiel, conformément à la recommandation adoptée par la 24^e session extraordinaire du Bureau.

Plan du projet :

Phase I : Désignation du gestionnaire de site qui occupera le bureau restauré lors du projet du PNUD (début janvier 2002), et réunion des partenaires concernés de l'île (janvier 2002)

Phase II : Collecte de la documentation existante et mise en place d'un processus de participation de la communauté (février-mars), organisation d'un atelier de dix jours et élaboration d'un plan de gestion (avril 2002)

Phase III : Mise en œuvre du plan de gestion (mai-novembre), réunion de partenaires concernés et adoption du plan de gestion final (décembre 2002)

		US\$
Budget total de l'activité :		29.980
Contributions de partenaires nationaux ou autres :		en nature
Contribution des autorités mozambicaines ::		
<ul style="list-style-type: none"> • Participation d'experts mozambicains de différents Ministères déjà engagés dans la préparation des propositions de projets présentées aux bailleurs de fonds à la fin du projet du PNUD ; • Nomination du gestionnaire de site et règlement de son salaire ; • Règlement des frais d'entretien du bureau du projet de l'UNESCO ; • Organisation et fourniture de toute la documentation disponible et nécessaire pour l'élaboration du plan de gestion, y compris cartes et photos ; • Coordination et préparation de l'atelier des réunions de partenaires concernés 		
Contribution du Fonds du patrimoine mondial :		29.980
Répartition du budget :		
A) Dépenses au niveau local (Ministère de la Culture) : 2 réunions de partenaires concernés (janv. 2002 et déc. 2002 – y compris voyage et indemnités journalières depuis Maputo et Nampula)		14.900
- Maputo (2 voyages pour 2 : 400 \$ x 4)	1.600	
- Nampula (2 voyages pour 3) (en voiture : 150 \$ x 2)	300	
- Indemnités journ (2 voyages de 3 jrs x 5 pers)(50\$ x2 x 3 x 5)	1.500	
- Participation de la population locale (événements culturels)	500	
- Equipement de bureau pour le projet (ordinateur, imprimante, classeur à tiroirs)	5.000	
- Collecte et analyse des données	1.000	
- Organisation d'un atelier en avril 2002 (10 jours)	5.000	
B) Consultant international (assuré par l'équipe de l'Université du Zimbabwe en coopération avec les Musées et Monuments nationaux du Zimbabwe) 3 missions de 2 personnes pendant environ 10 jours :		15.080
- voyages (Harare - Maputo – Ile de Mozambique : 1.500 \$ x 3 x 2)	9.000	
- rémunérations : 4 semaines à 861 \$	3.444	
- indemnités journalières Maputo : 151 \$ x 8 jours	1.208	
Ile : 68 \$ x 21 jours	1.428	

Commentaires des organes consultatifs : L'Ile de Mozambique a de sérieux problèmes de gestion et de consultation et l'ICOMOS appuie donc cette demande. L'ICOMOS a déclaré qu'il garantissait que l'activité proposée est en rapport avec le Programme Africa 2009 et que la partie "conseil" sera assurée par M. Weber Ndoro, ancien Directeur du site du patrimoine mondial du Grand Zimbabwe. La somme demandée a été jugée raisonnable et acceptable.

En ce qui concerne les graves problèmes de l'état de conservation du site, l'ICCROM a considéré l'activité proposée comme une avancée très positive, compte tenu du fait que les autorités mozambicaines vont nommer un gestionnaire de site qui résidera au Mozambique. L'ICCROM est toutefois également informé d'autres initiatives potentielles relatives à ce site qui seraient proposées par des organismes bailleurs de fonds. Il recommande donc de bien coordonner ces projets pour éviter le chevauchement et d'utiliser les ressources à bon escient. Enfin, l'ICCROM espère que les partenaires concernés participeront à tout le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan.

Commentaires du Secrétariat : Le gestionnaire de site nommé sur l'île ne participera pas au cours de Mombasa en 2001. Il est donc recommandé que le Ministère de la Culture engage les services contractuels du candidat sélectionné pour le cours de Mombasa en tant que consultant national pour la préparation du plan de gestion. Il est recommandé d'approuver cette demande pour un montant de US\$ 29.980, sous réserve que le Ministère de la Culture augmente ses contributions au projet en invitant Mr Mussear, consultant national nommé pour le cours Afrique 2009 en 2001 de coopérer étroitement avec le gestionnaire du site.

Action requise : Le Bureau pourrait souhaiter approuver **US\$ 29.980**, sous réserve que l'Etat partie augmente ses contributions nationales pour l'activité proposée en mobilisant le consultant national qui bénéficie du cours Afrique 2009 qui aura lieu en 2001.

Demande n° 6:

Type de patrimoine : CULTUREL

Région : ASIE

Type d'assistance : Coopération technique

Etat partie : VIET NAM

(Présentée en tant qu'assistance préparatoire)

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial : Au 15 mai 2001, la contribution pour 2001 n'avait pas été payée.

Titre de l'activité : Développement stratégique des capacités de gestion pour la Vieille ville de Hoi An

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial pour ce site :

Assistance préparatoire	1997	US\$ 15.000	Préparation du dossier de proposition d'inscription de Hoi An.
-------------------------	------	-------------	--

Antécédents : Les principales menaces sur l'aire de patrimoine mondial de Hoi An sont dues à sa vulnérabilité, aux inondations, aux empiétements de l'urbanisation, au développement touristique inadapté aux activités d'organisations de tourisme qui veulent s'implanter à Hoi An. La ville constituait déjà une attraction touristique remarquable mais le nombre de visiteurs augmente rapidement depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. La gestion journalière du site est assurée par le Centre de conservation de Hoi An (HACC), qui a développé ses compétences avec le concours de l'Université des Femmes de Showa, Japon. Une heureuse initiative de l'UNESCO a permis de créer un "village de charpentiers" pour donner aux artisans locaux les compétences et techniques nécessaires à une bonne rénovation des biens. Récemment, le QNPPC a créé un organe intermédiaire, le Bureau de conservation du patrimoine mondial (WHCO), en le chargeant de surveiller et coordonner la gestion de Hoi An et My Son.

Une nouvelle loi sur le patrimoine doit être approuvée par l'Assemblée Nationale vietnamienne en 2001. Elle donnera l'occasion d'élaborer une approche nationale coordonnée et un cadre de politique générale pour la gestion de l'aire de patrimoine mondial.

Un récent atelier de l'UNESCO tenu en février 2001 sur le thème : "Conserver le passé – Perspective asiatique de l'authenticité dans la consolidation et la reconstruction de monuments et de sites historiques" a recommandé d'élaborer un ensemble de protocoles, en accord avec la Charte de Venise et la Déclaration de Nara, pour guider les décideurs.

Afin de traiter les conflits naissants entre la conservation et la croissance locale, il est essentiel d'adopter des perspectives de développement durable, par la participation concernée des communautés avoisinantes de Hoi An. Il faut mettre en place une coopération et une coordination efficaces pour resserrer les liens entre tous les organismes concernés par la gestion de l'aire de patrimoine mondial de Hoi An.

Objectifs :

1. Etudier la force opérationnelle de la nouvelle loi sur le patrimoine
2. Etablir un ensemble de protocoles sur la conservation
3. Mettre en place un plan d'aménagement sur cinq ans
4. Mettre en place un cadre d'écologie sociale pour rapprocher les communautés avoisinantes afin de favoriser la conservation et l'usage adapté des ressources du patrimoine pour le développement touristique.

Plan du projet : Le projet recevra l'aide de l'UNESCO et sera mis en œuvre par le WHCO sur une période de trois mois (août-octobre 2001) comme suit :

1. Recherche préliminaire et collecte des données : Cela impliquera une collecte de documentation de base essentielle sur le site, puis une analyse et une vérification des comptes sur documents.
2. Ateliers de formation intensive au renforcement de compétences et de la planification : Cette activité comprendra deux volets constitués d'ateliers intensifs de renforcement des compétences pour A. l'Analyse des partenaires concernés ; et B. la mise au point d'un plan d'action sur cinq ans.
3. Finalisation du plan d'action (5 semaines à Hanoi et sur site).

Résultats escomptés :

1. Une analyse de la capacité actuelle en matière de gestion, des éléments contextuels, des menaces et des possibilités associés à la conservation dans la province de Quang Nam ;
2. Une compréhension des questions essentielles relatives à la gestion des aires de patrimoine mondial et la rédaction d'un ensemble de principes et de protocoles sur le développement et la conservation ;
3. Un plan d'action

	US\$
Budget total du projet :	37.890
Contributions de partenaires nationaux ou autres :	en nature 9.600
1) Transports locaux pour les membres internationaux et nationaux de l'équipe et les participants (à l'exclusion des vols internationaux).	
2) Services d'interprétation et de traduction à l'exception de l'atelier lui-même.	
3) Salle adaptée pour le projet au siège du WHCO, avec téléphone réservé (ligne externe), mobilier et équipement de bureau adaptés, accès à un fax et un photocopieur.	
4) Frais de mise à disposition d'équipement informatique en plus de la contribution prévue au budget du projet.	
5) Frais de téléphone local, fax, Internet, etc.	
6) Aide à l'accès à l'information locale et aide adaptée à la recherche.	
7) Cartes et plans du site.	
8) Dispositions pour faciliter l'organisation de l'atelier et des réunions préparatoires ainsi que des consultations locales.	
Contribution du Fonds du patrimoine mondial :	28.290
Répartition du budget :	

rapport de l'Institut indien du Transport et du Développement en 1999 et les rapports d'exploitation du Northeast Frontier Railway.

2. Profiter de la communication et de la coopération entre les partenaires concernés : L'atelier de formation réunira les employés, les communautés de partenaires concernés, les institutions professionnelles, les agences, l'industrie, l'administration et les personnalités politiques pour apprendre et comprendre le rôle de ce patrimoine dans la société contemporaine et future.
3. Définir et interpréter : L'atelier de formation étudiera l'histoire du DHR, estimera et évaluera ce patrimoine, ce qui en a été conservé, les personnalités concernées dont on a gardé le souvenir, et comment, en tant que bien patrimonial, il peut répondre aux demandes modernes en matière d'exigences économiques, sociales, culturelles et ferroviaires.
4. Sensibiliser, expliquer les perspectives et débattre des questions : Pour renforcer la prise de conscience et jeter les bases d'un programme de grande envergure de renforcement des compétences et de développement culturel communautaire.
5. Elaboration d'une stratégie de gestion interprétative : Il faut une stratégie coordonnée concernant les chemins de fer, et d'autres pour s'assurer que le site n'est pas endommagé au point de devenir irréparable et qu'il peut encore durer des milliers d'années.
6. Développement complémentaire : Un rapport final à l'UNESCO et à toutes les parties intéressées sera également disponible pour rechercher d'urgence un appui pour d'autres activités de renforcement des compétences.

	US\$
Budget total du projet :	30.000
Contributions de partenaires nationaux ou autres :	Non indiqué en espèces
1. Détails des contributions d'agence(s) nationale(s) <ol style="list-style-type: none"> i. Voyage des coordonnateurs et participants en train en Inde jusqu'au DHR. ii. Voyage des coordonnateurs et participants en train par le DHR. iii. Dispositions pour faciliter l'organisation des ateliers et séminaires. iv. Mise à disposition du personnel désigné pendant la durée du projet. v. Création d'une équipe de projet avec du personnel sélectionné disponible à plein temps pendant la durée du projet. vi. Aide pour accéder aux informations locales, aux cartes et aux plans du site. vii. Couverture de tous les frais occasionnés par la préparation de ce projet. viii. Frais de voyage, indemnités journalières et hébergement de tous les employés des chemins de fer indiens pendant la formation. ix. Frais administratifs pour l'organisation et la bonne marche de l'événement jusqu'au rapport final. x. Autres frais si nécessaire, selon la décision ou avec l'accord du Ministère des Chemins de fer. 	
2. Contributions d'autres organisations bilatérales et multilatérales <ul style="list-style-type: none"> • Association de participants de diverses agences comme au point 9(d) ci-dessus ; on en recherchera d'autres pour assumer les frais des différentes institutions dans la mesure du possible. • Les frais de voyage et d'indemnités journalières devraient être couverts par les différentes agences participantes. • Les frais de préparation et de présentation de la documentation et sa présentation seront assumés par les agences participantes. 	
Contribution du Fonds du patrimoine mondial :	30.000
Répartition du budget :	

1. Frais d'organisation (y compris frais de conférence/séminaire, salle, bureau, dépenses de photocopies, papeterie, assistance de secrétariat, dispositions acoustiques et audiovisuelles concernant les conférences et exercices sur le terrain)		13,000
i. Lieux pour l'ouverture et la clôture	1,900	
ii. Lieu de la manifestation	2,100	
iii. Ind. de subsistance coordonnateurs & invités	3,000	
iv. Indemnités de subsistance des participants	6,000	
2. Personnel (y compris les rémunérations payées aux consultants internationaux/nationaux, honoraires payés aux conseillers techniques et aux formateurs)		1,000
3. Voyage (Voyage international des spécialistes/ conseillers techniques/participants stagiaires ; voyages locaux associés à l'activité de formation comme les AR sur le terrain ; carburant et frais d'entretien des véhicules gouvernementaux et autres utilisés pour l'exercice sur le terrain)		9,000
i. Minibus dans la région du DHR	900	
ii. Location de voitures	600	
iii. Collecte d'informations	2,500	
iv. Tarifs aériens (point (iii) ci-dessus)	5,000	
4. Publication (uniquement nécessaire si l'on prévoit la publication des actes de l'exercice de formation)		4,000
i. Brochures	500	
ii. Cartes d'invitation	500	
iii. Dépliants	400	
iv. Bulletin quotidien	2,100	
v. Rapports	500	
5. Divers (tout autre article ou dépense)		3,000
i. Imprévus (point 3 (iii) ci-dessus)	1,000	
ii. Billets d'avion/Presse/Imprévus et frais	2,000	

Commentaires des organes consultatifs : L'ICOMOS a jugé cette initiative excellente, dans le prolongement de ses recommandations lors de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial. Les objectifs et le programme sont définis de façon rationnelle et devraient sensiblement contribuer à améliorer la gestion du site. Sous réserve d'une fourniture satisfaisante d'informations budgétaires, l'ICOMOS appuie vivement cette demande. L'ICCROM présentera ses observations au moment du Bureau.

Commentaires du Secrétariat : Le Centre du patrimoine mondial appuie cette activité et recommande de l'approuver, sous réserve d'un appui de l'ICOMOS et de l'ICCROM. Le Centre recommande cependant de réduire le budget total approuvé à US\$ 28.000, suggérant que l'on économise sur les dépenses indiquées pour les cartes d'invitation, le bulletin quotidien et les dépliants.

Action requise : Le Bureau pourrait souhaiter étudier de nouvelles informations lors de la session du Bureau et prendre une décision comme il convient.